

DEC211501DR07

Décision portant nomination de Mme Carine LAZERT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5308 intitulée « Centre international de recherche en infectiologie ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201522DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR5308 intitulée « Centre international de recherche en infectiologie » et nommant **M. François-Loïc COSSET** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR5308 en date du 30 / 04 / 2021 ;

Considérant que **Mme Carine LAZERT** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS du 25 au 27 mars 2002 et du 13 au 15 mai 2002** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Carine LAZERT, technicienne de recherche**, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5308 intitulée « Centre international de recherche en infectiologie » à compter du **01 janvier 2021**.

Mme Carine LAZERT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Carine LAZERT** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon

le 06/05/2021

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI



Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

Visa du délégué régional de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale

Dr François-Loïc COSSET
Le directeur de l'unité
Directeur **François-Loïc COSSET**
CIRI - Centre International de Recherche en Infectiologie
INSERM U1111 - CNRS UMR5308
Université Lyon 1 - ENS de Lyon
21 Avenue Tony Garnier
69365 Lyon Cedex 07 France



D. PELLA
Délégué Régional
Dominique PELLA

DEC211204DR07

Décision portant nomination de Mme Laure FRANQUEVILLE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5005 intitulée « Laboratoire Ampère ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°DEC201509DGDS portant **renouvellement** de l'unité mixte n°UMR5005 intitulée « Laboratoire Ampère » et nommant **M. Christian VOLLAIRE** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR5005¹ en date du 07 / 01 / 2021 ;

Considérant que **Mme Laure FRANQUEVILLE** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS** du 06 au 07 mars 2017 et du 10 au 12 avril 2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Laure FRANQUEVILLE, ingénieure de recherche**, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5005 intitulée « Laboratoire Ampère », à compter du **1^{er} janvier 2021**.

Mme Laure FRANQUEVILLE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Laure FRANQUEVILLE**, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ecully le 17/03/2021

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI



Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

Le directeur de l'unité
Christian VOLLAIRE

Visa du directeur de l'École Centrale de Lyon
Franck DEBOUCK



¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

